

# #Jaipasécole.

## La difficile scolarisation des enfants en situation de handicap

Dans le département de l'Eure, près de 24% des enfants en situation de handicap n'ont aucune, ou seulement 0 à 6 h de scolarisation. L'association Adapei 27 dénonce cette situation par la campagne #Jaipasécole.

Pour la sixième année consécutive, l'association Adapei 27 (Association départementale des amis et parents d'enfants en situation de handicap) participe à la campagne nationale #Jaipasécole. Sur la plateforme [www.marentree.org](http://www.marentree.org), les familles peuvent témoigner des difficultés rencontrées pour scolariser leur enfant. Un état des lieux a ensuite été dressé.

Parmi plus de 950 témoignages de familles, la situation est alarmante. En juin 2024 dans l'Eure, sur 251 enfants de 3 à 16 ans, 23,9% n'ont aucune ou seulement 0 à 6 h de scolarisation par semaine, 12,7% n'ont que 6 à 12 h de scolarisation et 63,35% ont plus de 12 h de scolarisation. **« Il y a du progrès, mais ce n'est pas suffisant. La situation a peu évolué pour beaucoup d'enfants et leurs droits sont bafoués. C'est dramatique de ne plus être scolarisé »**, explique Florence Perret, présidente de l'Adapei 27.

### Un problème systémique

Dans les écoles dites ordinaires, les enfants sont pris en charge par un Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH), financé par l'État. Ces derniers se voient attribuer une aide d'en moyenne 6 à 12 heures par semaine, jusqu'à 24 heures maximum (durée d'une semaine complète en école maternelle et primaire), déterminée en fonction du niveau de handicap. **« Le problème, c'est que les AESH sont difficiles à recruter, de par des conditions de travail compliquées et un salaire faible »**, constate Florence Perret.

La présidente de l'Adapei 27 explique la difficulté de scolarisation en école ordinaire par l'histoire du système français. **« Avant, les enfants en situation de handicap n'allaient que dans des institutions spécialisées, parce qu'on sous-estimait leur capacité à apprendre. Avec la pression des associations et les lois, cela a évolué, mais les enseignants n'ont pas été formés pour accueillir des enfants handicapés »**, analyse-t-elle.

La scolarisation est pourtant essentielle dans le parcours de vie d'un enfant en situation de handicap. Elle permet, au-delà des acquis scolaires, de créer du lien, une vie sociale et de se faire des amis.

## " Mon fils a fait une année sabbatique "

C'est pour cette raison qu'Émeline se bat pour que son fils puisse être scolarisé en école classique. À bientôt six ans, Noa est porteur d'une trisomie 21 depuis sa naissance. Elle fait partie des nombreux parents à avoir rencontré des difficultés pour que son enfant bénéficie d'un enseignement.

En 2021, elle inscrit Noa en école ordinaire. Durant deux ans, il est élève dans la classe d'une maîtresse qui accepte de le prendre en charge, lorsque l'AESH est absente. Seulement, l'année dernière, à la rentrée 2023, Noa rentre en grande section et change d'enseignante. Les choses se compliquent alors. **« Il avait six heures d'AESH par semaine, le lundi et le vendredi matin. Le reste du temps, la maîtresse n'a pas voulu le prendre en charge. Elle ne voulait pas s'occuper de lui, explique Émeline. Pour moi, mon fils a fait une année sabbatique ».**

## Des conséquences sur le long terme

La mère de Noa comprend les réticences, mais n'accepte pas que son fils soit négligé. **« Une fois, on m'a rendu mon fils avec des selles dans la couche qui débordaient. Il ne peut pas participer à certaines activités parce qu'elles ne sont pas adaptées aux enfants en situation de handicap. Ce n'est pas normal »**, explique-t-elle. Depuis cette rentrée, Noa est finalement scolarisé avec sa toute première maîtresse, qui l'a accepté **« sans souci »**.

Aujourd'hui, l'Adapei 27 milite pour que les droits des enfants soient respectés, et que la situation évolue. Arrivés à l'âge de 16 ans, ces derniers n'ont plus la possibilité d'être scolarisés en milieu spécialisé. Actuellement, l'association recense 34 jeunes de plus de 16 ans dans l'Eure qui n'ont aucune heure de scolarisation. **« Cela me choque que des enfants qui commencent à apprendre, ne puissent plus continuer. Les conséquences sont terribles. Des jeunes en situation de handicap qui s'expriment très bien et se débrouillent avec les transports, mais qui ne savent ni lire, ni écrire, ne trouvent pas de stage, ni de travail »**, regrette Florence Perret.

Selon la présidente de l'association, il faudrait qu'à la base de la formation des enseignants, il existe une personne-ressource sur ces sujets. **« C'est aussi une question de moyens qui dépend d'une volonté politique des ministères. Les enseignants ne peuvent pas tout savoir »**.

Marion Picard



« La situation a peu évolué pour beaucoup d'enfants et leurs droits sont bafoués. C'est dramatique de ne plus être scolarisé », dénonce Florence Perret, présidente de l'Adapei 27. Illustration Le Perche/Emilie Jouvin



## L'UNAPEI dénonce le manque de solution de scolarisation adaptée pour trop d'enfants en situation de handicap. UNAPEI